

## LA FÉMINISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLE DE LA RÉUNION

# Moins d'un responsable d'exploitation sur cinq est une femme

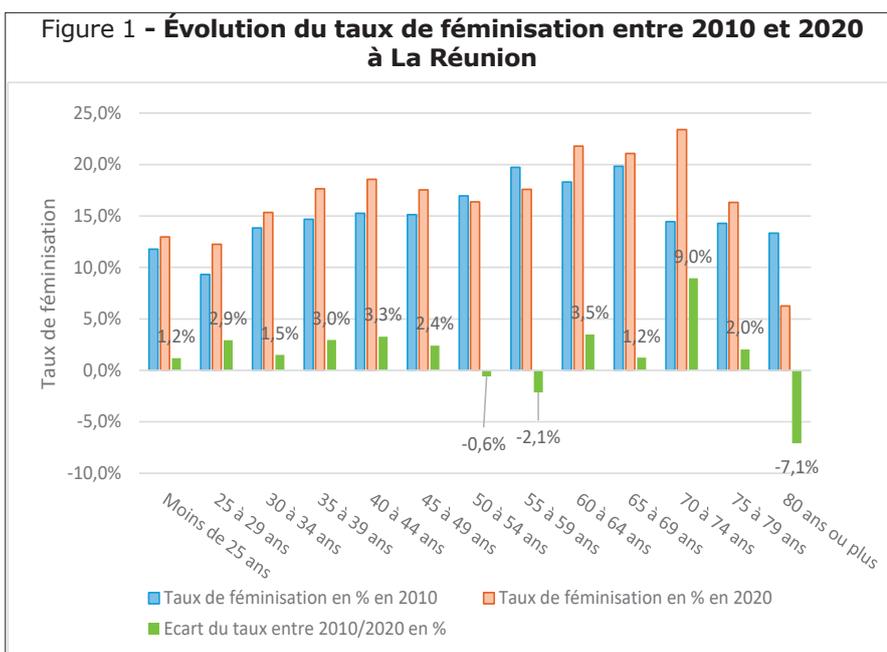
En 2020, 1 186 femmes - soit moins d'un chef d'exploitations sur cinq - assument la responsabilité d'une exploitation agricole contre 1 269 en 2010. Par contre, le taux de féminisation<sup>(1)</sup> des chefs d'exploitation progresse de 2 points en 10 ans passant de 16 % en 2010 à 18 % en 2020. L'âge moyen des agricultrices progresse moins vite que celui des hommes. Le taux de féminisation est plus important dans les exploitations d'élevage. Par contre, le nombre de cheffes d'exploitations cannières ne se maintient à 390 comme en 2010 que du fait de la progression du taux de féminisation. Les cheffes d'exploitations sont plus présentes dans les petites structures avec une progression du taux de féminisation de 4 points entre 2010 et 2020. Il apparaît utile de préciser que les femmes représentent un quart de l'ensemble des installations des chefs d'exploitations après 2010 (462 sur 1 823). Plus souvent diplômées de l'enseignement supérieure, elles s'installent plus tardivement.

En 2020, sur les 6 595 chefs et co-exploitants de La Réunion, 1 186 sont des femmes. Les cheffes d'exploitations et co-exploitant

d'exploitations et co-exploitantes représentent ainsi 18 % des chefs d'exploitations de l'île. Cette

progression de près de 2 points par rapport au recensement de 2010 est présente dans toutes les classes d'âge sauf pour les quinquagénaires qui enregistrent une baisse 1,3 points dans cette tranche (voir Figure 1). Si la place des femmes demeure minoritaire, le nombre de cheffes d'exploitations reste relativement stable avec une diminution de 83 responsables d'exploitations féminins entre 2010 et 2020.

L'âge moyen des cheffes d'exploitations est de près de 52 ans en 2020 contre près de 49 ans en 2010 soit une progression de 3 années en 10 ans. Cet âge était de 47 ans en 2010 pour les hommes contre presque 51 en 2020.

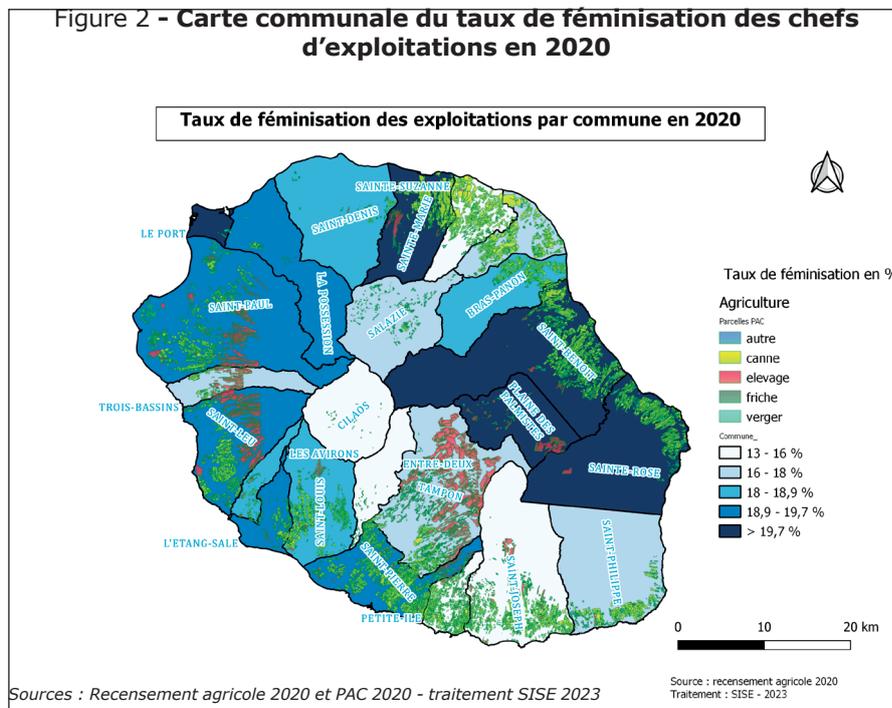


Sources : recensements agricoles de 2010 et 2020

## Un taux de féminisation qui progresse

Le taux de féminisation de l'ensemble des exploitations progresse de deux points en 10 ans. Or il convient de distinguer deux types de population de cheffes d'exploitations, la première correspond aux femmes de plus de 60 ans. Elle assure la gestion officiellement de la ferme à la suite de leurs conjoints afin d'améliorer leurs retraites. Le taux de féminisation pour ces femmes progresse de plus de trois points en 10 ans. La seconde population est celle des responsables d'exploitations qui s'installent dans le cadre d'un projet agricole propre. L'analyse des exploitations en fonction de la part des exploitations ayant des cheffes d'exploitations dirigées par des responsables de moins de 40 ans met en avant une moins grande présence de femme (14 %) que dans l'ensemble des exploitations agricoles (17 %).

La carte (voir Figure 2), met en avant un taux de féminisation plus important à l'est de l'île. Le taux le plus faible de l'île est celui de la commune de Cilaos (13,8%) alors

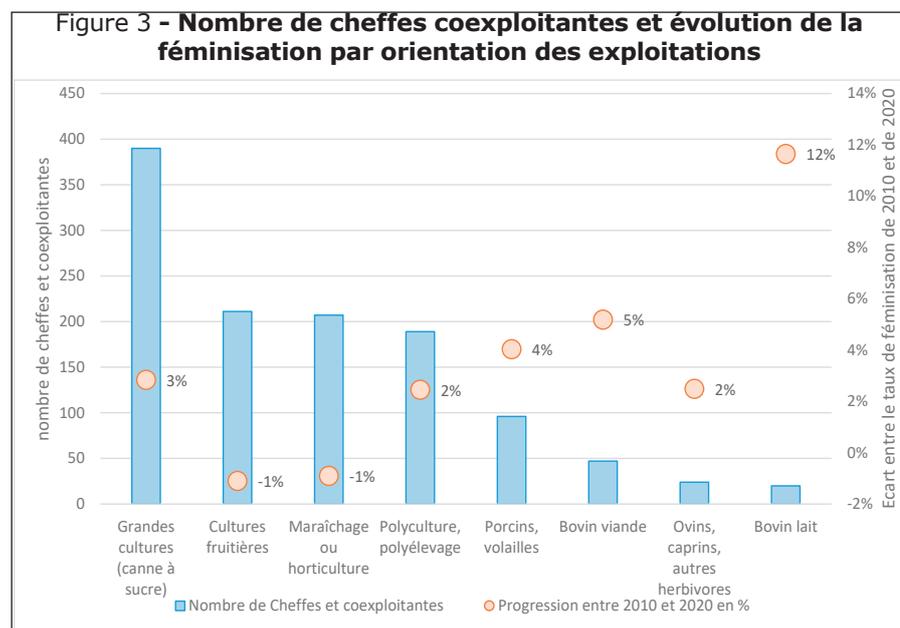


que le plus important est celui de La Plaine des Palmistes (27,8 %). Comme le présente le parcellaire des déclarations de demande d'aide, la spécialisation des terres agricoles diffère d'une commune à l'autre. Cependant, le taux de féminisation des communes de Saint-Benoît et de Sainte-Rose apparaît plus important que les communes du sud alors que la présence de canne y apparaît tout aussi significative. A signaler dans la commune du Tampon une présence d'un plus grand nombre

d'agricultrices avec plus de 160 cheffes d'exploitations sur près de 900 responsables d'exploitation.

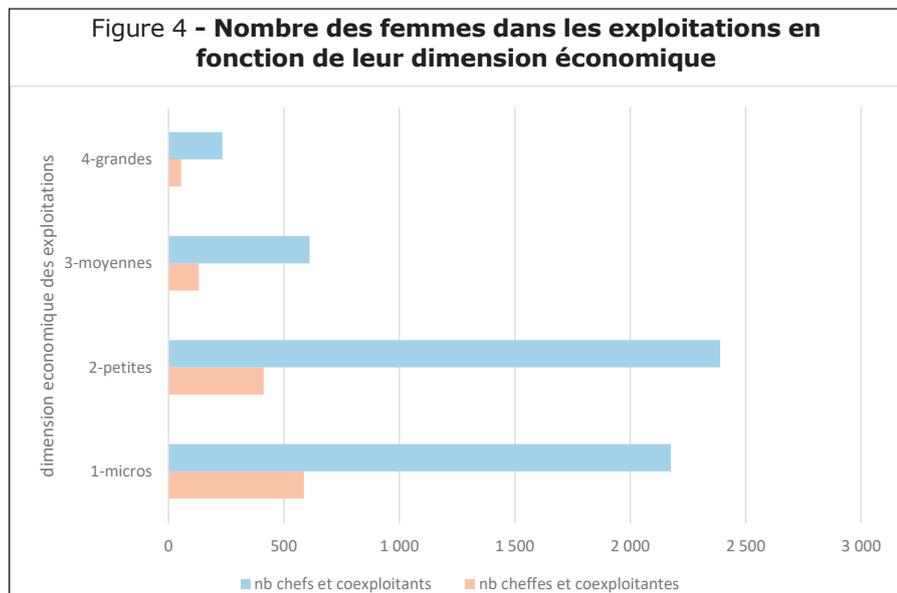
## Plus de femmes dans les élevages

Les élevages accueillent proportionnellement plus de responsables féminins. Les taux de féminisation dépassent généralement les 20% sauf en ce qui concerne les élevages allaitants dont le taux est de 17,6%. Cependant la féminisation de cette orientation technico-économique (OTEX) est en progression de 5 points depuis 2010. Par contre, l'importance du secteur végétal conduit à un plus grand nombre de femmes dans ces orientations. Avec 390 femmes, les exploitations « cannières » recensent plus de cheffes d'exploitations du fait de leur nombre (2 400 chefs d'exploitations en 2020). Cette proportion progresse de 3 points en 10 ans et permet de stabiliser le nombre de femmes dans ce type d'exploitation. Le taux de féminisation des exploitations fruitières bien que plus important (24 %) baisse de 1 point en 10 ans.



Sources : recensements agricoles de 2010 et 2020

**Figure 4 - Nombre des femmes dans les exploitations en fonction de leur dimension économique**



Source : recensement agricole 2020

Les micros-exploitations individuelles représentent 42 % des structures et 18 % de la surface agricole utile régionale (voir Figure 4). Les femmes sont plus présentes dans ces exploitations en 2020. Ainsi 587 exploitantes assurent la responsabilité de ces structures soit un taux de féminisation de 21,2 % contre 16,7 % en 2010. Ces taux ne dépassent pas les 20 % dans les autres catégories (de petites à grandes). La proportion de responsables d'exploitations féminins est légèrement plus importante dans les grandes exploitations (19,1 %). La part de cheffes d'exploitations dans les formes sociétaires dépasse de plus de 8 points celle des formes individuelles (17 %). Or le pourcentage d'exploitations individuelle en 2020 est de 92,5 % à La Réunion soit 2,5 points de moins qu'en 2010.

### Des femmes plus souvent à temps partiel

Seule un peu plus de la moitié des femmes (56 %) travaille à temps complet au sein des exploitations agricoles de La Réunion contre 73 % pour les

hommes (voir Figure 5). Cette différence s'explique par la plus forte présence des femmes dans les micros structures notamment celles cannières. Globalement la part des chefs d'exploitations se déclarant à temps plein progresse en 10 ans, elle passe de 61 % à près de 70 % en 2020. Cette évolution est plus marquée chez les femmes qui enregistrent une augmentation de 12 points contre 9 points chez les hommes. Ce taux d'activité à plein temps apparaît relativement stable en fonction de l'âge, sauf en ce qui concerne les jeunes de moins

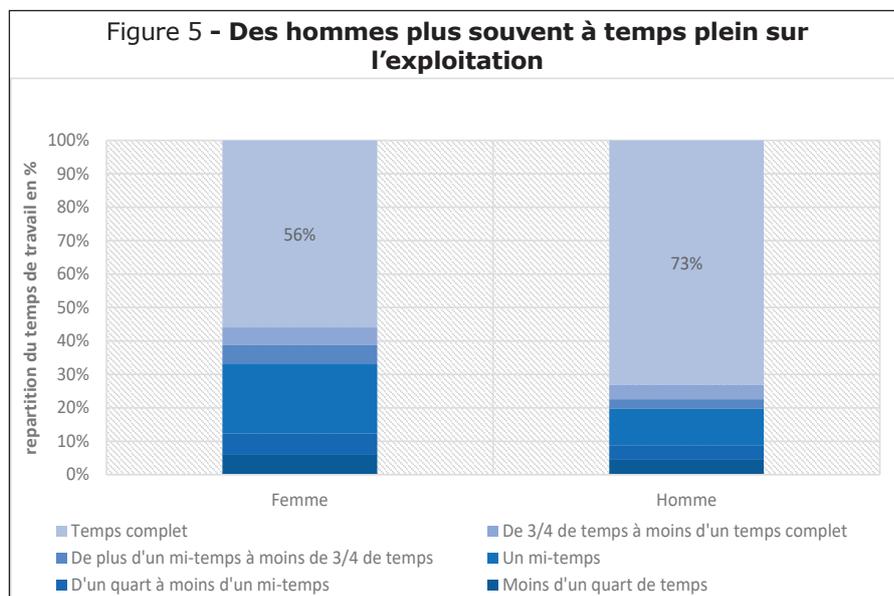
de 30 ans qui déclarent un taux d'activité à temps plein supérieur. Ce taux baisse à partir de 70 ans pour les hommes comme pour les femmes.

### Des femmes qui s'installent plus tard

En 2020, plus des trois quarts des femmes possèdent une formation de niveau bac ou supérieure contre 87 % des chefs d'exploitations. Par contre, une responsable d'exploitation sur cinq a une formation inférieure au bac contre 9 % pour les hommes. La présence d'une plus forte proportion de cheffe d'exploitation de plus de 60 ans explique en partie ce résultat. Cependant, il convient de signaler que 18 % des cheffes d'exploitations possèdent une formation supérieure contre 12% des homologues masculins. Enfin, les jeunes femmes de moins de 40 ans sont bien plus souvent titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieure (38 %) que les hommes (22 %).

Ainsi, les hommes s'installent plus précocement que les femmes jusqu'à l'âge de 30 ans alors que

**Figure 5 - Des hommes plus souvent à temps plein sur l'exploitation**

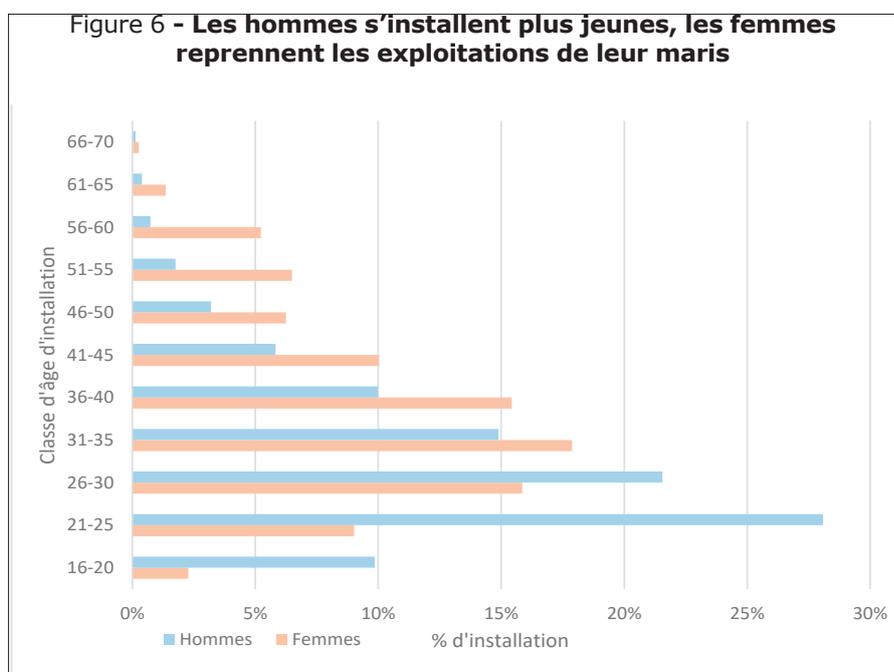


Source : recensement agricole 2020

cette tendance s'inverse au delà de cet âge (voir Figure 6). Ce décalage s'amplifie après 50 ans car certaines femmes assure la continuité de l'exploitation après leur mari. Cela confirme l'hypothèse d'une installation tardive afin d'obtenir un statut moins défavorable pour leur retraite.

### Des femmes plus souvent dans les formes sociétaires

Les cheffes d'exploitations sont plus fréquemment au sein des formes sociétaires. Elles représentent un quart des chefs d'exploitation dans ce type de structure pour moins de 5 % des exploitations de l'Île. Plus d'une femme sur deux se sont installées après 2010 alors que près des trois



Source : recensement agricole 2020

quarts des hommes sont dans ce cas de figure. Ainsi, l'âge moyen d'installation des femmes est de

33 ans contre un peu moins de 28 pour les hommes.

## SOURCE ET DÉFINITIONS

Cette publication s'appuie sur les résultats des recensements agricoles 2020 et 2010. Le terme exploitant agricole désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

A La Réunion, 96,4 % des exploitations sont dirigées par un seul exploitant, 2,6 % sont dirigées par deux exploitants et 1 % par plus de deux exploitants.

(1) Le taux de féminisation correspond au nombre de femmes cheffes ou coexploitantes divisé par le nombre de l'ensemble des chefs et des coexploitants

L'âge décrit dans la présente publication est l'âge atteint en 2020, année de référence du recensement (= 2020 - année de naissance).

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques.

Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro » les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

L'année d'installation correspond à l'année de première installation et n'est connue que pour le chef d'exploitation. Elle peut avoir eu lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020.